

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Réfèrent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le /2021

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 21 DECEMBRE 2021

2021.051 - OPERATION ECO-DEFI COMMERÇANTS ET ARTISANS EN PARTENARIAT AVEC LES
ECPCI DU TERRITOIRE LA CHAMBRE DES METIERS ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE DU PAYS D'ARLES

24 Elus membres du conseil syndical				Suffrages exprimés
Titulaires Présents	Suppléant Présent	Procurations	Absents	
15	1	3	9	19

Présents

ACCM : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Pierre RAVIOL, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Fabien BOUILLARD ;

CCVBA : Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Bernard WIBAUX ;

TPA : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Gilles MOURGUES (suppléant) ;

Absents excusés

ACCM : Madame Laurie PONS, Monsieur Jean-Michel JALABET, Madame Françoise FAVIER, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Patrick de CAROLIS ;

CCVBA : Madame Anne PONIATOWSKI, 1 siège en attente d'attribution ;

TPA : Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Max GILLES ;

Procurations

Madame Laurie PONS à Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Patrick de CAROLIS à Madame Corinne CHABAUD, Madame Anne PONIATOWSKI à Madame Pascale LICARI.

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



les projets et actions menés étant encore principalement portés par des acteurs institutionnels.

Dans le cadre des missions qui leur sont confiées, la CMAR DT 13 et la CCI favorisent et accompagnent le développement de l'artisanat et du commerce, notamment à travers l'opération « Eco-défis » menée en partenariat avec la région Sud et l'ADEME, sur laquelle porte cette délibération.

Afin de soutenir, d'inciter et d'accompagner largement et durablement les entreprises de son tissu commercial et artisanal de proximité vers une meilleure intégration des critères environnementaux et de développement durable dans leur activité, le PETR du Pays d'Arles propose de mettre en place l'opération « Eco-défis des artisans et commerçants » sur son territoire en partenariat avec la CMAR DT 13 et la CCI.

Le coût pour le PETR est évalué à 5 000 euros. Le territoire aura également à sa charge la communication autour de ce dispositif.

MODALITES DE L'OPERATION ECO-DEFIS

L'opération Eco-défis est un dispositif de mobilisation et d'accompagnement des commerçants et artisans de proximité pour les aider à réduire leur impact environnemental. Les entreprises volontaires sont encouragées à relever des défis parmi les 37 éco-défis environnementaux proposés par le dispositif sur une durée de 4 à 6 mois.

A l'issue de cette période, et sur présentation de justificatifs, le label « Eco-défis des Commerçants et Artisans » est délivré en fonction de la réalisation de leurs défis.

Ces défis se présentent sous la forme de fiches actions clés en main réparties en 6 catégories : Prévention et Gestion des déchets, Energie, Eau, Services durables, Transports et Responsabilité sociétale. Les entreprises sont accompagnées par les chambres consulaires pour mettre en place des actions.

BENEFICES POUR LE TERRITOIRE

Synergies et contribution à la stratégie territoriale :

- Inscrire l'opération dans une politique locale de développement durable (PCAET),
- Mise en conformité réglementaire des acteurs économiques,
- Aide auprès des entreprises pour réduire leur impact environnemental sur le territoire et réaliser des économies,
- Un dispositif évolutif qui s'adapte aux enjeux du territoire : ancrage du Label dans le projet territorial.

Outil d'animation du territoire :

- Une cinquantaine artisans/commerçants concernés au minimum,
- Une dynamique territoriale sur une thématique fédératrice pour nos artisans et commerçants,
- Un accompagnement prêt à l'emploi sur notre territoire par des experts CCI et CMAR.

Image et communication :

- Renforcer l'image et l'attractivité du Pays d'Arles et des intercommunalités concernées,
- Une action nationale reconnue et un déploiement régional unique et ambitieux,
- Une meilleure connaissance des acteurs engagés du territoire.

CALENDRIER POSSIBLE DE L'OPERATION

Il n'y a aucune date limite de dépôt de dossier. Le calendrier présenté n'est pas fixé.

Période	Actions mises en place
Janvier 2022	Adaptation de l'opération aux attentes du Pays d'Arles
Février 2022	Signature de la convention
Février 2022	Appel à participation auprès des commerçants et artisans : courrier, prospection et campagne de terrain
Mars – Août 2022	Accompagnement et conseil auprès des commerçants et artisans engagés
Septembre 2022	Comité de labellisation
Septembre 2022	Cérémonie de remise des labels

VOLET FINANCIER DE L'OPERATION POUR LE PAYS d'ARLES :

- Acquisition du label éco-défis : **5 000,00 €**.

Je vous propose mes chers collègues de bien vouloir,

1° - AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat entre le PETR du Pays d'Arles et les chambres consulaires CMAR DT 13 et CCI ;

2° - INDIQUER que l'opération peut bénéficier à tout ou partie du territoire du Pays d'Arles ;

3° - PRÉCISER que la somme de 5 000 euros sur est inscrite au budget de l'exercice 2022.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président